



EN DIRECT

DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE ENEDIS

DÉCLARATION LIMINAIRE DU CCE D'ENEDIS DU 8 NOVEMBRE 2017

Les organisations syndicales CGT et FO appellent à faire du 16 novembre 2017 une mobilisation de grande ampleur. Que dire des autres syndicats CFE-CGC et CFDT qui ont décidé de ne pas rejoindre le mouvement pour la défense des droits des salarié-e-s ?

Chacun appréciera !

La politique mortifère du gouvernement, relayée par nos directions accompagnant le MEDEF, aura des répercussions sur l'ensemble des salarié-e-s quel que soit leur collège.

En premier lieu :

- Le pouvoir d'achat dans la branche professionnelle des IEG est toujours en berne !
- Après l'épisode du gel du SNB (salaire national de base) pour 2017, le pouvoir d'achat des salariés et agents des IEG sera de nouveau impacté.

En effet, sur fond de campagne présidentielle, le candidat « En marche » avait annoncé des mesures pour augmenter le pouvoir d'achat s'il était élu.

Ceci fait, sa politique par ordonnance profite particulièrement aux riches. Il annonce la suppression des cotisations salariales de l'assurance chômage (2,4 %), maladie (0,75 %) et, dans un même temps, la hausse de la CSG de 1,7 % au 1^{er} janvier 2018 pour tous.

Cela se traduit par une nouvelle baisse de notre pouvoir d'achat.

Galvanisés par cette politique de surenchère nos employeurs décident unilatéralement :

- Du transfert de la fiscalisation des frais de déplacement sur ses agents ;
- De la non-revalorisation de l'ensemble des primes liées au SNB ;
- D'un taux d'avancement ridicule.

**Pourtant, des solutions, il y en a !
Mais pas sur le dos des salariés comme
le font nos employeurs !**

La FNME-CGT revendique :

- La pérennisation du système de protection sociale solidaire qui existe en France ;
- La compensation pour les agents actifs et les inactifs de 1,7 % liée à l'augmentation de la CSG ;
- Une augmentation du SNB pour tous ;
- Un taux unique d'avancement au choix de 60 % pour chaque collège ;
- Un taux spécifique d'avancement au choix de 80 % pour les jeunes embauché-e-s ;
- Un début de la grille salariale à 1 800 € mensuels.

Aujourd'hui rien n'est joué.

La mobilisation du personnel pèsera sur les négociations salariales à venir. La direction doit faire des efforts à la hauteur de l'investissement quotidien des salariés.

Ils subissent en permanence les réorganisations (Convergence, AIS...), le déploiement Linky, répondent aux sollicitations dues aux aléas climatiques de plus en plus fréquents.

Les désorganisations constantes entraînent un accroissement des emplois précaires au détriment des emplois statutaires. L'entreprise vous dit merci, les mains vides !

Fort de tous ces constats, une mobilisation confédérale d'ampleur s'impose :

tous dans l'action le 16 novembre 2017.

Dans ce contexte destructeur, nos activités sociales risquent de disparaître. Vous êtes au cœur de celles-ci, solidarité, proximité et innovation.



UNE ÉQUIPE DE RELATION CLIENT RÉGIONALE

OPPORTUNITÉ DE CRÉATION D'UNE ÉQUIPE DE RELATION CLIENT AU SEIN DE LA DIRECTION RÉGIONALE ENEDIS CHAMPAGNE-ARDENNE EN RENFORT DES DIRECTIONS RÉGIONALES D'ÎLE-DE-FRANCE

Tout d'abord, la CGT tient à mettre en avant le caractère exceptionnel de la convocation de cet organisme.

Ce dossier a failli ne pas être abordé ce jour, la direction de la branche commerce ayant refusé l'information au personnel et interdit l'accès au plateau des représentants CGT d'ENEDIS. Drôle de conception du dialogue social !

Cette réunion a malgré tout eu lieu devant l'insistance de la CGT. Que de temps et d'énergie perdus. Pourtant il est légitime de recueillir l'avis des salariés sur leur devenir.

La CGT sait répondre présente quand on parle de solidarité, d'emplois statutaires contrairement à la direction d'ENEDIS qui n'affiche ces valeurs que lorsqu'elle y trouve un intérêt.

Pour la CGT, parler d'emplois, d'activités d'ENEDIS réalisées par l'entreprise, est un corollaire de notre demande d'améliorer des parcours professionnels de cette filière.

La CGT demande donc l'ouverture immédiate d'une concertation sur l'ensemble des métiers « clients-territoires » comme la direction s'y était déjà engagée lors des différents conflits. Une CGT qui est vent debout contre les nouvelles orientations d'ENEDIS mais qui sait agir et proposer avec intelligence dans l'intérêt des salariés.

Ce dossier vient principalement des difficultés liées aux manques de moyens à ENEDIS concernant une hausse d'activité Linky qui a été sous-estimée et qui a pour conséquence un recours massif à l'intérim et aux contrats aidés. D'ailleurs, nous attendons toujours le REX qui devait nous être présenté suite à la création des acheminements et des accueils distributeurs.

La DCT* doit impérativement venir devant les représentants du personnel pour présenter sa feuille de route concernant l'avenir de ces métiers, conformément aux engagements pris par Monsieur Monloubou.

De même, la CGT exige l'arrêt immédiat de l'ensemble des dossiers touchant cette filière qui est mise en place au local sans concertation préalable ni passage dans les IRP (institutions représentatives du personnel) idoines et en l'absence de cadrage national.

* DCT : Direction Clients Territoires

Le transfert du plateau de Chaumont acte une solidarité avec le groupe EDF toujours défendue par la CGT. Nous avons toujours contesté les directives européennes et leurs transpositions parfois zélées, voire pas demandées dans le droit français, par les gouvernements successifs.

La CGT exige toujours le retour au modèle de l'entreprise intégrée regroupant la distribution, la production, le transport et la commercialisation.

Le dossier présenté ce jour transforme de l'emploi précaire en emploi statutaire et la CGT ne peut que s'en féliciter. Pour autant, la CGT sera vigilante afin que les emplois transférés ne dégradent pas les conditions de travail du commercialisateur.

La CGT sera attentive aux conditions de ce transfert :

- **Concernant la formation**, nous exigeons que chaque salarié suive un cursus complet de formation sur site.
- **Concernant l'activité**, nous vous demandons une juste répartition entre le nombre d'heures en front office et back office.
- **Concernant le temps de travail**, nous avons bien noté que les salariés conserveront leur aménagement existant jusqu'au 30 juin 2018. Cela est pour le moins un minimum considérant les textes existants et en aucun cas une mesure gracieuse. Nous vous demandons de nous préciser quels horaires aura ce plateau.
- **Concernant les modalités de transfert au 1^{er} décembre 2017**, nous exigeons que l'entretien individuel soit exemplaire, que les salariés puissent bénéficier d'un temps de préparation, et que l'ensemble des points soient abordés (contenu de l'activité proposée, programme individuel de formation ou de professionnalisation, conditions générales de rémunération, principales possibilités de parcours professionnel au sein d'ENEDIS).

La direction devra aussi prendre en compte les éventuels projets professionnels (postulation en cours) et la reconduction des temps partiels à la demande des agents.

La CGT exige que le dossier soit présenté en CHSCT puis en CE.

VOTONS ET FAISONS VOTER POUR NOS REPRÉSENTANT·E·S CGT DU 16 AU 22 NOVEMBRE 2017.

Ne laissez pas d'autres choisir à votre place !

Voter CGT, c'est décider ce que seront vos activités sociales de demain.

